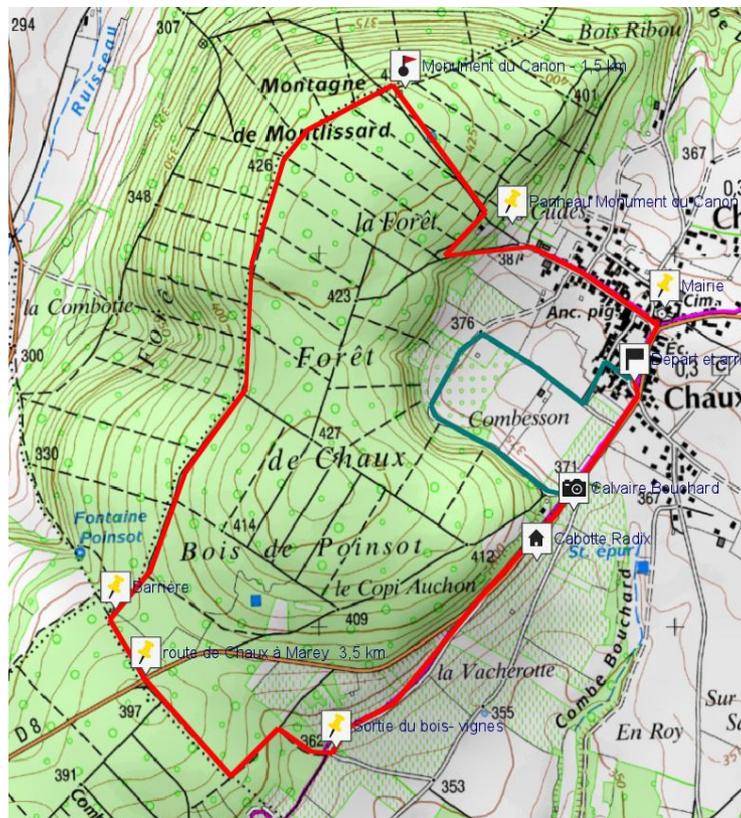


Informations fournies pour le Bulletin Municipal juillet 2018

Chaux-Village-Patrimoine.

Le 1° chemin de randonnée de CHAUX est ouvert aux promeneurs.

Depuis le départ (salle des fêtes de CHAUX) en passant par le monument du Canon, cette promenade (longue de 5,4 km) vous emmènera à travers bois et vignes, toujours sur le territoire de Chaux. Le balisage (en jaune) a été complété au printemps pour mieux vous guider. Des petits guides explicitant le parcours sont disponibles gratuitement en mairie. Avec le retour des beaux jours, c'est une idée de sortie pour faire découvrir notre commune à vos amis.



L'assemblée générale du 16 mars 2018

Chaux-village-Patrimoine a tenu sa 4ème AG le vendredi 16 mars 2018 salle des fêtes de Chaux.

Merci aux membres du conseil et aux adhérents toujours plus nombreux (nous sommes 27 actuellement) qui par leurs actions et leurs engagements ont permis d'animer un peu plus notre village en lançant quelques projets d'aménagement : mise en valeur de monument, création chemin de randonnée, lavoir Devant la

Fontaine, monument du Canon. La manifestation s'est clôturée, comme de tradition, par le pot de l'amitié qui a permis aux adhérents d'échanger en toute liberté.



Exposition à CHAUX, samedi 9 et Dimanche 10 juin 2018

Dans le cadre des JNPP (Journées Nationales du Petit Patrimoine) dont le thème central est dédié aux animaux, une exposition aura lieu à la salle des fêtes de Chaux le samedi 9 après-midi et dimanche 10 juin.

Vous pourrez voir de nombreuses formes d'expressions d'animaux par des artistes locaux : photographies, peinture, fer. Des auteurs présenteront des livres de contes pour jeunes. Des expériences vous seront proposées : une spécialiste animera un atelier de création artistique pour jeunes. Vous pourrez également vous laissez tenter par une approche sensitive des pelages et plumages naturalisés.

Cette exposition est gratuite et vous êtes tous attendus samedi 9 juin à partir de 14h et bien sûr dimanche 10 juin à partir de 10h.

Journée champêtre des adhérents

Cette année la journée festive, réservée aux adhérents pour les remercier de leurs engagements aura lieu le 15 août.

Réserver la date sur vos agendas.